

FP

À Guichainville, le 9 juillet 2024

**MONSIEUR JEAN PAUL LEGENDRE  
PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES PAYS DU NEUBOURG  
4 BIS CHEMIN SAINT CÉLERIN - BP 47  
27110 LE NEUBOURG**

RECU LE 16 JUIL. 2024

**Objet : Modification du périmètre du SETOM de l'Eure  
Intégration de 15 communes du territoire de l'INSE  
Référence : APB/DH/KC/2024-132**

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la demande de transfert de la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés au SETOM de l'Eure, des 15 communes du territoire de l'INSE non encore intégrées au périmètre du SETOM, et conformément aux dispositions de l'article L. 5211-20 du CGCT, le comité syndical du SETOM a délibéré le 4 juillet sur la modification de ses statuts en son article 1 relatif à son périmètre.

En conséquence, il est demandé à chaque EPCI adhérent de délibérer sur ces nouveaux statuts dans un délai de 3 mois.

Vous trouverez en pièce jointe copie de cette délibération n°2024-1929 ainsi que le projet des nouveaux statuts du SETOM.

Dans l'attente de recevoir copie de la délibération de votre collectivité, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Alain PETITBON



Président du SETOM

/ AFFAIRE SUIVIE PAR :

**Didier HOUILLON**  
Directeur Général  
Des Services

d.houillon@setom.fr

02 32 23 47 47